

Demande de subvention

Pour favoriser et développer la vie associative, des subventions peuvent être accordées aux associations.

Voici le dossier unique à compléter pour toute demande d'aide à la ville d'Alès et/ou au CCAS d'Alès et/ou à Alès Agglomération. Ce dossier est composé de 3 parties :

- la fiche d'identité, à compléter pour toute demande,
- le Cerfa n°12156*05, à compléter pour toute demande d'aide financière uniquement (subvention),
- les annexe 1 et annexe 2, à compléter pour toute demande.

Ces documents doivent être complétés de façon lisible et adressés au service instructeur ou à défaut à la structure concernée (ville, CCAS ou Communauté d'agglomération) avec toutes les pièces justificatives demandées. Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés pour compléter ce document vous pouvez vous adresser au service instructeur qui vous apportera l'aide nécessaire.

Plus d'infos

Numéro Vert
0 800 540 540

Courriel
numero.vert@ville-ales.fr

[Effectuer une demande en ligne](#)